Académie Régionale d'Education et de Formation Fès – Meknès
ⵜⴰⴽⴰⴷⵉⵎⵉⵜ ⵜⴰⵏⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵓⵙⵖⵍⴻ ⴷ ⵓⵙⵎⵙⵙⵓⵔ ⵏ ⵜⵎⵏⴰⵔⵜ ⵀⴰⵙ-ⵎⴽⵏⴰⵙ
Direction Provinciale de Fès

AVIS D'ACHAT DE BON DE COMMANDE N° 63/2026

Le Directeur Provincial de l'AREF FM à FES procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

OBJET DE LA PRESTATION : ETUDES TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION DES RAMPES ET AMENAGEMENT DES SANITAIRES AU PROFIT DES PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF FM A FES.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	UNITE	QUANTITE
1	**Mission A** : Etablissement des études techniques tous corps d'état Etudes techniques : - Etablissement d'un diagnostic : Le BET établira une note de présentation qui renseigne sur : - L'identification de l'établissement. - Les procédés de construction. - Des branchements en eau, électricité, et assainissement. - Les désordres majeurs affectant l'établissement. Le BET fournira tous les documents qui permettent d'illustrer la nature et l'importance des dégradations : - Dossier photos (photos d'ensemble, et photos montrant les dégradations majeurs). - Plans de repérages des dégradations touchant tous les corps d'état (gros œuvres, eau, électricité, plomberie, étanchéité, … etc.) accompagner d'un avant métré. - Précision des solutions techniques : - Sur la base du diagnostic établi, le BET proposera les solutions des aménagements, de réhabilitations et/ou de renforcement bâtiment. Le BET fournira tous les plans et descriptifs techniques ainsi que tous les détails nécessaires à l'exécution des travaux : - Le cahier des prescriptions spéciales ; - L'estimation détaillée du projet ; Mode de présentation des documents Tous les documents à fournir seront présentés au format 21 x 29,7. Les plans et dessins seront fournis avec les dimensions appropriées en fonction de l'ouvrage (l'Administration se réserve le droit d'exiger des dimensions spécifiques si elle le juge utile).Les échelles adoptées seront les suivantes : 1/50 au stade du plan d'exécution pour les coupes et les plans et 1/20 ou plus grande échelle pour tous les détails. Les cartouches seront normalisées selon les indications fournies par l'Administration. Tous les dossiers relatifs à chacune des phases de la mission seront fournis sous chemises cartonnées. Le nombre d'exemplaires par type de document se présente comme suit : - Projet d'exécution : 3 exemplaires + un contre calque - Dossier d'adjudication : 2 exemplaires Le nombre d'exemplaires à fournir pourrait être augmenté à la demande du maître d'ouvrage.	U	1
2	**Mission B** : Suivi des travaux tous corps d'état Le B.E.T procédera au suivi effectif des travaux. Il devra notamment : - Mettre au point un planning d'exécution des travaux. - Vérifier l'implantation des ouvrages - Tenir un carnet de chantier relatant l'avancement des travaux, les incidents survenus les directives et détails communiques au cours des visites périodiques. - Assister aux réunions hebdomadaires de chantier et rédiger les rapports qui seront	U	1

	signés par tous les intervenants et diffusés aux parties intéressées. - Vérifier la conformité d'exécution des travaux avec les plans et descriptif du CPS et faire réceptionner les ferraillages par un ingénieur qualifié du bureau d'étude ainsi que les travaux d'etancheite et des lots secondaires (electricite plomberie assainisseent peinture etc) - Contrôler la mise en œuvre des matériaux et matériel. - Coordonner l'activité de l'entreprise et les sous-traitants sur le chantier dans le cadre du planning d'exécution des travaux - Etablir les situations mensuelles des travaux avec les métrés correspondants - Etablir les décomptes provisoires et définitifs avec les métrés correspondants - Participer aux commissions de réception provisoire et définitive - Le bureau d'études sera tenu d'étudier sans rémunération supplémentaire, et dans les conditions citées aux articles précédents, toute modification du projet d'exécution demandée par le maître d'ouvrage N.B : Dans le cas où l'Administration décide de résilier le marché des travaux avec l'entreprise, le B.E.T est tenu de réaliser les missions suivantes sans honoraires supplémentaires : * Arrêter la situation des travaux non achevés. * Préparer le marché d'achèvement. * Fournir un dossier complet d'adjudication		
3	Réception provisoire A la fin des travaux et avant la réception provisoire, le Bureau d'Etudes doit remettre au maître d'ouvrage un rapport de synthèse sur le suivi effectué par ses soins avec les conclusions nécessaires. NB : Indépendamment des visites prévues pour les réunions de chantier, le Bureau d'Etudes est tenu de programmer les visites nécessaires à son suivi et à l'accomplissement de sa mission, en fonction de l'avancement des travaux. Toutes les visites effectuées seront obligatoirement sanctionnées par un P.V	U	01
4	Réception définitive	U	01

Lieu d'exécution : LA DIRECTION PROVINCIALE FES.
Délai d'exécution : 03 MOIS
Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 23/11/2026 à 12H00.
Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Signature et cachet du Maitre d'ouvrage.

